



Temps partiel et retenue sur salaire

Par **nath91130**, le **07/02/2014** à **14:27**

BonjourrrrrJe suis dans la fonction publique hospitalière, depuis le 01 janvier je suis à temps partiel à 80%, avec 1 journée par semaine de libérée.rnrnEntre le 01 janvier et le 17 janvier j'ai été en congé maladie.rnrnA partir du 10 février je suis mutée dans un autre établissement que celui où je suis à l'heure actuelle.rnrnDu 20 janvier au 31 janvier j'avais demandé 10 jours de congé annuelle suite à un problème de courrier je n'aie pas reçu la réponse de la DRH m'indiquant que je n'avais droit qu'à 2j. Donc on m'a demandé de régulariser la semaine du 20 janvier au 24 janvier.rnrnJ'ai donc demandé que cela soit régularisé comme suitrrrr2 Congé annuelrn1 jour de Temps partielrn2 jour de congé sans soldernrnLa DRH vient de me dire que ma journée de temps partiel ne pouvait être mise au motif que ma balance horaire était à moins 37 min et que cette journée me serait donc mise ne congé sans solde.rnrnMa question: en ont-ils le droit car si cela se fait du coup cette journée m'aie enlevé 2 fois de mon salaire une fois au titre du temps partiel et une fois en congé sans solde?rrrrmerci de votre réponse.rnrncordialementrrrrnathalie

Par **moisse**, le **08/02/2014** à **08:51**

Bonjour,rnJe ne sais pas comment sont décomptés les CP dans votre établissement, mais pour moi du 20/12 au 31/12 inclus cela fait plus de 5 jours de CP, ou plus de 7 jours si on comprends qu'au delà de vos droits restant de 2 jours, il n'en resterait donc que 5 à régulariser.